

**Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties au Protocole de Kyoto****Rapport de la quatorzième session de la Conférence  
des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole  
de Kyoto, tenue à Katowice du 2 au 15 décembre 2018****Première partie : Délibérations**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) .....	2–17	4
A. Adoption de l'ordre du jour .....	2–3	4
B. Élection de membres supplémentaires au Bureau.....	4	5
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes .....	5–10	5
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....	11–12	6
E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto .....	13–14	6
F. Participation.....	15–16	7
G. Documentation.....	17	7
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	18–21	7
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ....	18–19	7
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	20–21	7
IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 4 de l'ordre du jour).....	22–26	8
V. Questions relatives à l'application conjointe (point 5 de l'ordre du jour).....	27–31	9
VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (Point 6 de l'ordre du jour).....	32–36	9
VII. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour).....	37–43	10



VIII.	Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour).....	44-46	11
IX.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I (Point 9 de l'ordre du jour).....	47-49	11
	A. Communications nationales.....	47-48	11
	B. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.....	49	12
X.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour).....	50-51	12
XI.	Questions relatives au : (Point 11 de l'ordre du jour).....	52-54	12
	A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.....		12
	B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.....	52-54	12
XII.	Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 12 de l'ordre du jour).....	55	12
XIII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 13 de l'ordre du jour).....	56-57	13
	A. Rapport d'audit et états financiers de 2017.....		13
	B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019.....	56-57	13
XIV.	Réunion de haut niveau (Point 14 de l'ordre du jour).....		13
XV.	Questions diverses (Point 15 de l'ordre du jour).....	58	13
XVI.	Conclusion des travaux de la session (Point 16 de l'ordre du jour).....	59-60	13
	A. Adoption du projet de rapport de la quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.....	61	13
	B. Clôture de la session.....	62-63	13

---

**Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatorzième session**

**Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

**FCCC/KP/CMP/2018/8/Add.1**

*Décisions*

- 1/CMP.14 Questions relatives au Fonds pour l'adaptation
- 2/CMP.14 Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation
- 3/CMP.14 Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par le Protocole de Kyoto
- 4/CMP.14 Directives relatives au mécanisme pour un développement propre
- 5/CMP.14 Questions administratives, financières et institutionnelles

*Résolution*

- 1/CMP.14 Remerciements au Gouvernement de la République de Pologne et aux habitants de Katowice

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, s'est tenue du 2 au 14 décembre 2018 au Centre international des congrès de Katowice, en Pologne. La 1<sup>re</sup> séance<sup>1</sup> a été convoquée par M. Michał Kurtyka, Président de la quatorzième session de la CMP, le dimanche 2 décembre<sup>2</sup>.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté<sup>3</sup>. L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la treizième session de la CMP, après consultation du Bureau, et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la première partie de la quarante-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

3. Sur proposition du Président de la quatorzième session, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour ;
  - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
  - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
  - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
  - e) État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires :
  - a) Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
  - b) Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
5. Questions relatives à l'application conjointe.
6. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
7. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.
8. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.

<sup>1</sup> Les séances de la CMP dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

<sup>2</sup> La quatorzième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties (COP) et à la troisième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la COP et de la CMA figurent dans des rapports distincts (FCCC/CP/2018/10 et FCCC/PA/CMA/2018/3, respectivement). Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA

<sup>3</sup> FCCC/KP/CMP/2018/1.

9. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I<sup>4</sup> :
  - a) Communications nationales ;
  - b) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
10. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
11. Questions relatives au :
  - a) Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto ;
  - b) Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
12. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
13. Questions administratives, financières et institutionnelles :
  - a) Rapport d'audit et états financiers de 2017 ;
  - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019.
14. Réunion de haut niveau :
  - a) Déclarations des Parties ;
  - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
15. Questions diverses.
16. Conclusion des travaux de la session :
  - a) Adoption du projet de rapport de la quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ;
  - b) Clôture de la session.

## **B. Élection de membres supplémentaires au Bureau**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. La CMP a examiné ce point subsidiaire à sa 1<sup>re</sup> séance, ainsi qu'à sa 10<sup>e</sup> séance, le 14 décembre. Il n'a pas été nécessaire de procéder à l'élection de membres supplémentaires<sup>5</sup>.

## **C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire et a proposé que la CMP suive l'organisation des travaux convenue par la COP<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

<sup>5</sup> On trouvera la liste des membres du Bureau de la vingt-quatrième session de la COP, de la quatorzième session de la CMP et de la troisième partie de la première session de la CMA dans le document FCCC/CP/2018/10, par. 16.

<sup>6</sup> Voir le document FCCC/CP/2018/10, par. 19 à 31 et 35.

6. Le Président a informé la CMP que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et le SBI pourraient recommander des projets de décisions ou de conclusions pour examen et adoption par la CMP au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 11 a) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 9 a) Communications nationales

Point 10 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Point 11 b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

Point 13 Questions administratives, financières et institutionnelles

7. Le Président a noté que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le 8 décembre.

8. La CMP a décidé de procéder sur la base de la proposition faite par le Président.

9. Le 2 décembre, la COP, la CMP, la CMA, le SBSTA, le SBI et le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris ont tenu une réunion plénière conjointe pour entendre les déclarations liminaires<sup>7</sup>.

10. Au cours de la session, le Président a convoqué deux séances plénières informelles, les 11 et 13 décembre, pour faire le point sur les progrès accomplis et communiquer les dispositions prévues pour la suite des travaux en vue de parvenir à un résultat positif<sup>8</sup>.

## **D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

11. À la 7<sup>e</sup> séance, le 14 décembre, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs<sup>9</sup> dans lequel il était indiqué que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur tel qu'il est appliqué, avait examiné et approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

12. À la même séance, compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires présentés, la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session<sup>10</sup>.

## **E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

13. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a rappelé que, le 8 décembre 2012, à sa huitième session, la CMP avait adopté l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto<sup>11</sup>, conformément aux articles 20 et 21 du Protocole. Compte tenu du nombre actuel de Parties au Protocole de Kyoto (192), 144 instruments d'acceptation étaient requis pour que l'Amendement de Doha entre en vigueur. Le Président a fait observer qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2018, le Dépositaire avait reçu les instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha de 122 Parties.

14. Il a engagé vivement toutes les Parties au Protocole de Kyoto entendant ratifier l'Amendement de Doha à accélérer leurs procédures internes afin de déposer dès que

<sup>7</sup> Voir le document FCCC/CP/2018/10, par. 30 et 31.

<sup>8</sup> Les retransmissions sont disponibles à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/presidency-stocktaking-meeting> et <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/stocktaking-plenary>.

<sup>9</sup> FCCC/CP/2018/9–FCCC/KP/CMP/2018/7–FCCC/PA/CMA/2018/2.

<sup>10</sup> On trouvera la liste des pouvoirs supplémentaires présentés après la publication du rapport sur la vérification des pouvoirs dans le document FCCC/CP/2018/10, par. 45.

<sup>11</sup> Décision 1/CMP.8.

possible leurs instruments d'acceptation auprès du Dépositaire. Sur proposition du Président, la CMP a pris note de l'état de la ratification de l'Amendement de Doha au 1<sup>er</sup> décembre 2018. Aucun autre instrument d'acceptation n'a été reçu au cours de la session.

## F. Participation

15. On trouvera des renseignements sur la participation aux réunions de Katowice sur le site Web de la Convention<sup>12</sup>.

16. Conformément à la décision 36/CMP.1, la décision de la Conférence des Parties concernant la participation d'organisations en tant qu'observateurs vaut également pour la CMP (pour la liste des organisations admises en qualité d'observateurs à la Conférence des Parties, à la CMP et à la CMA, voir le documents FCCC/CP/2018/2)<sup>13</sup>.

## G. Documentation

17. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa quatorzième session est disponible sur le site Web de la Convention<sup>14</sup>.

## III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

### A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

18. À la 6<sup>e</sup> séance, le 13 décembre, le Président du SBSTA, M. Paul Watkinson (France), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-neuvième session<sup>15</sup> et a rendu compte oralement des résultats des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de cet organe.

19. À la même séance, la CMP, sur proposition du Président, a pris note du rapport du SBSTA sur sa quarante-huitième session<sup>16</sup>, du projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-neuvième session et du rapport oral de son président. Le Président a remercié M. Watkinson pour son action résolue et sa direction des travaux du SBSTA au cours de l'année écoulée.

### B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

20. À la 6<sup>e</sup> séance, le Président du SBI, M. Emmanuel Dumisani Dlamini (Eswatini), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa quarante-neuvième session<sup>17</sup> et a rendu compte oralement des résultats des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de cet organe.

21. Sur proposition du Président, la CMP a pris note des rapports de la quarante-huitième session du SBI<sup>18</sup>, du projet de rapport de la quarante-neuvième session

<sup>12</sup> La liste complète des participants figure dans le document FCCC/CP/2018/INF.3. Pour la liste des Parties, voir la page concernant le Protocole sur le site Web du Recueil des Traités des Nations Unies : [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XXVII-7-a&chapter=27&clang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-7-a&chapter=27&clang=_fr)

<sup>13</sup> Pour un compte rendu complet des délibérations concernant le point subsidiaire de l'ordre du jour de la Conférence des Parties relatif à l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, voir le document FCCC/CP/2018/10, par. 17 et 18.

<sup>14</sup> <https://unfccc.int/event/cmp-14>.

<sup>15</sup> FCCC/SBSTA/2018/L.17.

<sup>16</sup> FCCC/SBSTA/2018/4 et FCCC/SBSTA/2018/6.

<sup>17</sup> FCCC/SBI/2018/L.20.

<sup>18</sup> FCCC/SBI/2018/9 et Add.1 et FCCC/SBI/2018/11.

du SBI et des comptes rendus oraux du Président de cet organe. Le Président a remercié M. Dlamini pour son action résolue et sa direction des travaux du SBI au cours de l'année écoulée.

#### IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 4 de l'ordre du jour)

22. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président s'est référé au rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP)<sup>19</sup> à la CMP, portant sur ses activités au cours de la période du 23 septembre 2017 au 31 août 2018.

23. Le Président a remercié le Président du Conseil exécutif du MDP, M. Arthur Rolle (Bahamas), pour sa direction, ainsi que les membres et membres suppléants du Conseil pour l'important travail fourni.

24. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M<sup>me</sup> Karoliina Anttonen (Finlande) et M. Takalani Rambau (Afrique du Sud).

25. À la 6<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 4/CMP.14, intitulée « Directives concernant le mécanisme pour un développement propre ». Le Président a remercié M<sup>me</sup> Anttonen et M. Rambau pour leurs efforts.

26. Sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP dont le nom suit<sup>20</sup> :

##### Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	M. El Hadji Mbaye Diagne (Sénégal)	Mr. Rachid Tahiri (Maroc)
États d'Asie et du Pacifique	M. Sirous Vatankhah (République islamique d'Iran)	M. Muhammad Irfan Tariq (Pakistan)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Spencer Linus Thomas (Grenade)	M. Eduardo Calvo (Pérou)
États d'Europe occidentale et autres États	M. Olivier Kassi (Belgique)	M. Frank Wolke (Allemagne)
Petits États insulaires en développement	M. Omar Yuvual Alcock (Jamaïque)	M. Amjad Abdulla (Maldives)
Parties visées à l'annexe I	M. Lambert Schneider (Union européenne)	M. Kazunari Kainou (Japon)
		Ms. Anna Romanovskaya (Fédération de Russie, membre suppléant remplaçant)
Parties non visées à l'annexe I		M. Moisés Álvarez (République dominicaine)
		M. José Domingos Gonzalez Miguez (Brésil)

<sup>19</sup> FCCC/KP/CMP/2018/3 et Corr.1.

<sup>20</sup> La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

## V. Questions relatives à l'application conjointe

(point 5 de l'ordre du jour)

27. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président s'est référé au rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe<sup>21</sup> à la CMP, qui décrit les activités réalisées par le Comité pendant la période du 26 août 2017 au 31 août 2018.

28. Le Président de la CMP a remercié la Présidente du Comité de supervision de l'application conjointe, M<sup>me</sup> Gherghita Nicodim (Roumanie) et tous ses membres et membres suppléants pour leurs efforts tout au long de l'année écoulée.

29. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe. La CMP a remercié le Comité de supervision de sa gestion prudente des ressources au cours de l'année écoulée.

30. À la 10<sup>e</sup> séance, le Président a noté que le Comité de supervision était dans l'attente de candidatures et a exhorté les groupes concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2019 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres et membres suppléants concernés seraient réputés élus à la quatorzième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

31. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Comité de supervision de l'application conjointe les membres et membres suppléants dont le nom suit<sup>22</sup> :

### Comité de supervision de l'application conjointe

	<b>Membre</b>	<b>Membre suppléant</b>
Parties visées à l'annexe I	M. Jakob Lenz (Autriche)	M. Benoît Leguet (France)  M. Takahiko Tagami (Japon)
Parties visées à l'annexe I en transition		M <sup>me</sup> Gherghita Nicodim (Roumanie)
Parties non visées à l'annexe I	M. Agré Mathieu Richemond Assié (Côte d'Ivoire)	
	M. Ahmed Waheed (Maldives)	M. Md Ziaul Haque (Bangladesh)

## VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 6 de l'ordre du jour)

32. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président s'est référé au rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions<sup>23</sup> à la CMP, portant sur les activités menées par le Comité au cours de la période du 9 septembre 2017 au 31 août 2018.

33. Le Président a remercié les Coprésidents du Comité d'examen du respect des dispositions, M. Joseph Aitaro (Palaos) et M<sup>me</sup> Emanuela Sardellitti (Italie), pour leur action à la tête du Comité, ainsi que les membres et membres suppléants de cet organe pour l'important travail fourni.

34. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du Comité d'examen du respect des dispositions et a invité les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin d'appuyer les travaux du Comité durant l'exercice biennal 2019-2020.

<sup>21</sup> FCCC/KP/CMP/2018/2.

<sup>22</sup> Voir note 20 ci-dessus.

<sup>23</sup> FCCC/KP/CMP/2018/6.

35. À la 10<sup>e</sup> séance, le Président a noté que le Comité était dans l'attente de candidatures et a exhorté les groupes concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2019 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres et membres suppléants concernés seraient réputés élus à la quatorzième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

36. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Comité de contrôle du respect des dispositions les membres et membres suppléants dont le nom suit<sup>24</sup> :

**Comité de contrôle du respect des dispositions – chambre de la facilitation**

	<b>Membre</b>	<b>Membre suppléant</b>
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M <sup>me</sup> Lisa Benjamin (Bahamas)	M <sup>me</sup> Jimena Nieto (Colombie)

**Comité d'examen du respect des dispositions - chambre de l'exécution**

	<b>Membre</b>
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Orlando Rey Santos (Cuba)

## VII. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

37. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président s'est référé au rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation<sup>25</sup> à la CMP, portant sur les activités réalisées par le Conseil au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 12 octobre 2018.

38. Le Président a remercié le Président du Conseil du Fonds, M. Victor Viñas (République dominicaine) et tous ses membres et membres suppléants pour l'important travail fourni.

39. Sur proposition du Président, la CMP a établi un groupe de contact sur cette question, coprésidé par M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie) et M. Ismo Ulvila (Finlande).

40. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 14 décembre, sur proposition du Président, la CMP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 1/CMP.14 intitulée « Questions relatives au Fonds pour l'adaptation »;

b) Décision 2/CMP.14, intitulée « Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation ».

41. Le Président a remercié M. Muyungi et M. Ulvila pour l'important travail fourni.

42. À la 10<sup>e</sup> séance, le Président a noté que le Comité était dans l'attente de candidatures et a exhorté les groupes concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2019 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres et membres suppléants concernés seraient réputés élus à la quatorzième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

43. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Conseil du Fonds pour l'adaptation les membres et membres suppléants dont le nom suit<sup>26</sup>.

<sup>24</sup> Voir note 20 ci-dessus.

<sup>25</sup> FCCC/KP/CMP/2018/4 et Add.1

### Conseil du Fonds pour l'adaptation

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	M. Ibila Djibril (Bénin)	M. Mohamed Zmerli (Tunisie)
États d'Asie et du Pacifique	M. Albara Tawfiq (Arabie saoudite)	M. Ahmed Waheed (Maldives)
États d'Europe orientale	M <sup>me</sup> Umayra Taġiyeva (Azerbaïdjan)	M <sup>me</sup> Monika Antosik (Pologne)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Victor Vinas (République dominicaine)	M <sup>me</sup> Yadira González Columbié (Cuba)
	M. Lucas di Pietro (Argentine)	M. Philip Weech (Bahamas)
États d'Europe occidentale et autres États	M <sup>me</sup> Eleonora Cogo (Italie)	
Petits États insulaires en développement	M. Nilesh Prakash (Fiji)	M. Paul Phillip (Grenade)
Parties visées à l'annexe I	M. Mattias Broman (Suède)	M. Marc-Antoine Martin (France)
Parties non visées à l'annexe I		M. Evans Njewa (Malawi)

## VIII. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

44. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a informé la CMP que les consultations sur cette question au cours de la treizième session de la CMP n'avaient pas permis de dégager un consensus sur la nécessité de poursuivre les travaux au titre de ce point.

45. Il a également proposé qu'un membre de haut niveau de sa délégation tienne des consultations sur la question et en communique le résultat à la CMP.

46. À la 6<sup>e</sup> séance, le Président a remercié M. Adam Guibourgé-Czetwertyński (Pologne) d'avoir mené ces consultations et a indiqué à la CMP qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur la question. Sur proposition du Président, la CMP est convenue, en application des articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, que ce point serait inscrit à l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la CMP (décembre 2019).

## IX. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I<sup>27</sup>

(Point 9 de l'ordre du jour)

### A. Communications nationales

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

47. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a noté que cette question était inscrite pour examen à l'ordre du jour du SBI.

<sup>26</sup> Voir note 20 ci-dessus.

<sup>27</sup> L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

48. À sa 6<sup>e</sup> séance, la CMP a indiqué qu'à sa cinquantième session (juin 2019), le SBI poursuivrait l'examen de la compilation-synthèse des deuxième et troisième rapports biennaux.

**B. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

49. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président s'est référé au rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2018<sup>28</sup>. Sur proposition du Président, la CMP a pris note de cette information.

**X. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 10 de l'ordre du jour)

50. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a noté que cette question était inscrite pour examen à l'ordre du jour du SBI.

51. À sa 6<sup>e</sup> séance, la CMP a pris note des conclusions du SBI sur la question<sup>29</sup>.

**XI. Questions relatives au :**

(Point 11 de l'ordre du jour)

**A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

**B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto**

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

52. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a noté que les questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 étaient inscrites à l'ordre du jour du SBSTA et que les questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto étaient inscrites pour examen à l'ordre du jour du SBI.

53. À sa 6<sup>e</sup> séance, la CMP a pris note des conclusions du SBSTA<sup>30</sup> et du SBI<sup>31</sup> sur la question.

54. À la 8<sup>e</sup> séance, la CMP, sur proposition du Président, a adopté la décision 3/CMP.14, intitulée « Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par le Protocole de Kyoto »<sup>32</sup>.

**XII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

(Point 12 de l'ordre du jour)

55. À sa 7<sup>e</sup> séance, la CMP a constaté qu'aucune autre question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

<sup>28</sup> FCCC/KP/CMP/2018/5 et Add.1

<sup>29</sup> FCCC/SBI/2018/22, par. 87.

<sup>30</sup> FCCC/SBSTA/2018/8, par. 35.

<sup>31</sup> FCCC/SBI/2018/22, par. 97.

<sup>32</sup> Par la décision 7/CMA.1, les Parties ont été invitées à désigner des candidats pour le Comité de Katowice sur l'impact des mesures de riposte d'ici au 15 avril 2019.

### **XIII. Questions administratives, financières et institutionnelles**

(Point 13 de l'ordre du jour)

#### **A. Rapport d'audit et états financiers de 2017**

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

#### **B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019**

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

56. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a noté que les questions visées aux alinéas a) et b) de ce point de l'ordre du jour étaient inscrites pour examen à l'ordre du jour du SBI.

57. À sa 7<sup>e</sup> séance, sur recommandation du SBI<sup>33</sup>, la CMP a adopté la décision 5/CMP.14, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

### **XIV. Réunion de haut niveau**

(Point 14 de l'ordre du jour)<sup>34</sup>

### **XV. Questions diverses**

(Point 15 de l'ordre du jour)

58. À sa 7<sup>e</sup> séance, la CMP a noté qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point.

### **XVI. Conclusion des travaux de la session**

(Point 16 de l'ordre du jour)

59. À la 11<sup>e</sup> séance de la COP, tenue conjointement avec la 9<sup>e</sup> séance de la CMP et la 27<sup>e</sup> séance de la CMA, le 14 décembre, des déclarations finales ont été faites par des représentants de groupes de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur<sup>35</sup>.

60. À sa 10<sup>e</sup> séance, la CMP a été informée par le Secrétaire exécutif adjoint que les décisions prises à la session n'avaient pas entraîné de dépenses supplémentaires pour les activités que le secrétariat devait entreprendre à l'appui du processus intergouvernemental.

#### **A. Adoption du projet de rapport de la quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

61. À sa 10<sup>e</sup> séance, la CMP a examiné le projet de rapport sur cette session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

#### **B. Clôture de la session**

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

62. À sa 10<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la résolution 1/CMP.14, intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République de Pologne et aux habitants de Katowice ».

63. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la quatorzième session de la CMP.

<sup>33</sup> FCCC/SBI/2018/22, par. 115.

<sup>34</sup> Voir le document FCCC/CP/2018/10, par. 139 à 144.

<sup>35</sup> Voir le document FCCC/CP/2018/10, par. 148 et 149.